



Lundi 25 Octobre 2021 à 20h30

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021**

Réf SGIL/PO/MLMNL/21102021

Pirou, le 28 Octobre 2021

Compte-rendu du conseil précédent (CM-n°8- 22 09 2021)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Mairie de PIROU
Canton de CREANCES
Arrondissement de COUTANCES
Département de la MANCHE**

**EXTRAITS du REGISTRE
des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

Tél. : 02.33.46.41.18
Fax : 02.33.46.35.20

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal n°9 du Mercredi 27 OCTOBRE 2021 à 20h30

Compte-rendu de la réunion du 22.09.2021 : Le procès-Verbal du Compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité après rectification.

Date de convocation : 21 Octobre 2021

Date d'affichage : 29 Octobre 2021

**Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 15
– Nombre de conseillers votants : 15**

Le jeudi cinq août deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, José CAMUS FAFA, Isabelle RAPILLY, Gérard LEMOINE, Stéphanie SOHIER, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Sylvie CHRISTY, Roger MAUDUIT, Emilie ALIX, Nathalie HEROUET, Jacques LEVEQUE, Michel LOY, Patrick LENORMAND

Absent : Emilie ALIX

Représentés / votants : Michel LOY / Noëlle LEFORESTIER

Secrétaire de séance : Stéphanie SOHIER

ORDRE DU JOUR

- 1- Rectificatif-CM 22092021
- 2- Les différents chantiers
 - a) Le restaurant scolaire, l'office du tourisme
 - b) Devis église, toilettes, véhicules
- 3- Médiathèque-Bibliothèque-Divers
- 4- Le Parc - Devis maçonnerie
- 5- Ressources Humaines - Régies de recettes – Arrêtés- Formation
- 6- France services- C.O.C.M
- 7- La transition énergétique – Territoire Côte Ouest Centre Manche
- 8- SPANC 2020- Approbation
- 9- COCM - Prise de la nouvelle compétence "Santé-RTPS-CLS"
- 10- Acquisition de la parcelle 714 à l'euro symbolique
- 11- Demande d'acquisition d'un petit terrain
- 12- Entretien défibrillateur- Contrat de maintenance
- 13- DM- Comptabilisation des amortissements
- 14- Camping-dons à la Commune- divers
- 15- Personnel- Renouvellement contrat- Marché-
- 16- Association Nationale Sauv' Life-Action dans les écoles- Remise de diplôme
- 17- Questions diverses

Ajout de question à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter des questions à l'ordre du jour :

.La Circulaire du 05/10/2021 relative au déploiement des 1607 heures et du RIFSEEP
La Convention avec la Maison de Pays
Servitude – Réseau pluvial- La Barberie

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 01- Ajout de questions à l'ordre du jour
- 02- Rectificatif-CM 22092021
- 03- Les différents chantiers
- 04- Le restaurant scolaire, l'office du tourisme
- 05- Devis église, toilettes, véhicules
- 06- Médiathèque-Bibliothèque-Divers
- 07- Le Parc - Devis maçonnerie
- 08- Ressources Humaines - Régies de recettes – Arrêtés- Formation
- 09- France services- C.O.C.M
- 10- La transition énergétique – Territoire Côte Ouest Centre Manche
- 11- SPANC 2020- Approbation
- 12- COCM - Prise de la nouvelle compétence "Santé-RTPS-CLS"
- 13- Acquisition de la parcelle 714 à l'euro symbolique
- 14- Demande d'acquisition d'un petit terrain

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

- 15- Entretien défibrillateur- Contrat de maintenance
- 16- DM- Comptabilisation des amortissements
- 17- Camping-dons à la Commune- divers
- 18- Personnel- Renouvellement contrat- Marché-
- 19- Association Nationale Sauv' Life-Action dans les écoles- Remise de diplôme
- 20- Circulaire du 05/10/201- 1607 heures et rifseep
- 21- Convention Maison de Pays
- 22- Servitudes
- 23- Questions diverses

1- Ajout de question à l'ordre du jour- Circulaire du 05/10/201

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter des questions à l'ordre du jour :

- 1607 heures et rifseep
- Convention Maison de Pays

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

- 01- Ajout de questions à l'ordre du jour
- 02- Rectificatif-CM 22092021
- 03- Les différents chantiers
- 04- Le restaurant scolaire, l'office du tourisme
- 05- Devis église, toilettes, véhicules
- 06- Médiathèque-Bibliothèque-Divers
- 07- Le Parc - Devis maçonnerie
- 08- Ressources Humaines - Régies de recettes – Arrêtés- Formation
- 09- France services- C.O.C.M
- 10- La transition énergétique – Territoire Côte Ouest Centre Manche
- 11- SPANC 2020- Approbation
- 12- COCM - Prise de la nouvelle compétence "Santé-RTPS-CLS"
- 13- Acquisition de la parcelle 714 à l'euro symbolique
- 14- Demande d'acquisition d'un petit terrain
- 15- Entretien défibrillateur- Contrat de maintenance
- 16- DM- Comptabilisation des amortissements
- 17- Camping-dons à la Commune- divers
- 18- Personnel- Renouvellement contrat- Marché-
- 19- Association Nationale Sauv' Life-Action dans les écoles- Remise de diplôme
- 20- Circulaire du 05/10/201- 1607 heures et rifseep
- 22- Convention Maison de Pays
- 23- Servitude de réseau pluvial à la Barberie
- Questions diverses

2- Rectificatif-CM 22092021

Madame le Maire confirme la présence de Monsieur Roger MAUDUIT au Conseil Municipal du Mercredi 22 Septembre 2021, comme le stipule la feuille d'émargement.

3- Les différents chantiers

4- a°) Le restaurant scolaire, l'office du tourisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les entreprises seront invitées à participer à une réunion pour amorcer la phase des travaux d'extension de la cantine scolaire.

L'office du tourisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer les consultations.

5- B°) Devis église, toilettes, véhicules

Eglise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pascal BROCHARD ne donne pas suite au devis n° 1-20-12-9 du Jeudi 17 Décembre 2020.

C'est la raison pour laquelle de nouveaux devis ont été demandés à d'autres entreprises pour la réfection du toit et des gouttières de l'église.

L'entreprise PICOT propose un devis à hauteur de 5 704,02 € TTC ;

La SARL BROCHARD HERNANDEZ propose un devis 5 817,25 € TTC ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise PICOT pour le devis n° 2021462 à hauteur de 5 704,02 € TTC.

Toilettes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les sanitaires place des bocagers seront remplacés par des sanitaires automatiques.

Un terrassement est nécessaire.

L'entreprise THOMAS propose un devis n° dv2656 à hauteur de 21 330,00 € TTC ;

D'autre devis sont attendus.

Véhicules

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que GH Automobiles a été sollicité pour fournir des devis en vue des travaux à réaliser sur l'IVECO et le KANGOO.

L'IVECO : devis n° 19/10/2021 pour un embrayage à hauteur de 1315,86 TTC

KANGOO : devis n° 15/10/2021 pour un contrôle technique, vidange et bague de l'air bag à hauteur de 558,02 TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous les devis.

Copie certifiée conforme au registre
Pirou, le 29/10/2021
Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER

6- Médiathèque-Bibliothèque-Divers

A°) Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre aura lieu avec la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM) en Novembre 2021 à la mairie de Pirou.

Une visite du site existant et de la future médiathèque est organisée.

En attendant que le projet de la nouvelle médiathèque aboutisse.

Déplacement de la rue. 312 434 La commune travaille avec la DRD.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le lancement de la consultation des architectes et les demandes de subventions, à l'issue des échanges avec les intervenants de la BDM. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation et les demandes de subventions.

B°) Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la DRD a été contactée pour l'aménagement de la route aux abords du Parc et de la future médiathèque.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature de la convention avec la DRD/Agence de La Haye du Puits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la DRD.

7- Le Parc – Devis maçonnerie

Dans le cadre du projet « aménagement du Parc » et de la phase d'exécution du lot 1 il convient de refaire le mur en pierres entièrement.

Un contact sera pris avec le lycée Thomas PESQUET et le lycée Nature concernant la taille de Pierre.

L'entreprise CORON a fourni un devis à hauteur de 14 047, 80 € TTC.

Assistance technique aux collectivités à hauteur de 5280,00 €

8- Ressources Humaines – Régies de recettes – Arrêtés- Formation

Madame le Maire rappelle que dans le cadre d'un contrôle de la Trésorerie concernant les régies de recettes, il convient de faire une mise à jour des arrêtés de régie de recettes.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une proposition de formation de 10 heures sur la régie de recettes a été proposée aux agents de la Commune par la trésorerie.

L'agent en charge de l'accueil et de la Poste, le service comptable, la responsable du camping et son régisseur suppléant, le responsable des services techniques ont suivi tous ensemble les deux premières phases de la formation en ligne et poursuivront les dernières phases d'ici à la fin Novembre 2021.

Point sur les régies :

- *Manèges/forains et marchés hebdomadaires :*

Régisseur titulaire : Jean-Michel LECOUEY

Mandataire suppléant : Thierry LAGOUE

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

Mandataire suppléant : Laurent LECOUTURIER

- *Camping*

Régisseur titulaire : Malory BRIONNE

Mandataire suppléant : Christophe LETOUZE

- *Cantine*

Régisseur titulaire : Morgane LE POLÈS

Mandataire suppléant : Anaïs BANSE

Mandataire suppléant : Malory BRIONNE

- *Photocopies*

Régisseur titulaire : Anaïs BANSE

Mandataire suppléant : Morgane LE POLÈS

Mandataire suppléant : Malory BRIONNE

9- France services- C.O.C.M

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un espace France Services au sein de la Maison du Pays de Lessay.

Les espaces France services ouvrent leurs portes aux habitants du territoire.
Ils sont proches de vous et proches de chez vous.

Ils animent des Ateliers, des Conférences, des animations...
Pour connaître les événements proches de chez vous, vous pouvez vous renseigner auprès de votre espace France services sur le territoire de Côte Ouest Centre Manche.

10- La transition énergétique – Territoire Côte Ouest Centre Manche

Madame le Maire remet à chacun des membres du Conseil Municipal le document transmis par la COCM sur l'Action en matière de transition énergétique au cœur du territoire côte ouest centre Manche.

Ainsi, chacun pourra prendre connaissance des formations prévues à destination des élus pour l'année 2021-2022.

11- SPANC 2020- Approbation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu du décret n° 95 - 635 du 6 Mai 1995, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Les indicateurs de performance, techniques et financiers ainsi que les modalités de réalisation de ce dossier sont précisés par les décrets n° 95 – 635 du 6 Mai 2007. Ils permettent donc de renforcer la transparence et l'information sur la gestion des services publics.

Le Maire de chaque Commune membre de l'EPCI doit par la suite le présenter à son Conseil Municipal, pour simple information, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel et l'avis de l'assemblée délibérante devront être mis à disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie membre.

Le Conseil Municipal approuve du SPANC 2020 et à le mettre à disposition du public.

Quelques questions concernant l'habitat illégal seront transmises au SPANC et les réponses seront transcrites au prochain Conseil Municipal.

- L'habitat illégal est-il contrôlé partout ? Oui
- Comment cela se passe-t-il lorsqu'ils ne sont pas aux normes ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du SPANC.

12- COCM – Prise de la nouvelle compétence « Santé-RTPS-CLS »

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et la Communauté de Communes Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'échelle départementale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). En effet, ces 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) présentent 2 indicateurs statistiques défavorables alarmants : l'indicateur de mortalité prématurée (des moins de 65 ans) et l'indice de défavorisation sociale (conditions de vie familiale, sociale, professionnelle...).

Par délibération DEL20180913-229 en date du 13 septembre 2018, le conseil communautaire a émis un avis de principe favorable sur l'opportunité de mettre en place, en partenariat avec la Communauté de Communes Baie du Cotentin, un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS).

Par ailleurs, par délibération DEL20190131-005 en date du 31 janvier 2019, le conseil communautaire s'est engagé à intégrer cette nouvelle compétence dans ses statuts.

Ce RTPS a vocation à déployer sur les deux intercommunalités un programme d'actions contribuant à faciliter le parcours de soins et de santé des habitants, grâce à la mise en œuvre d'actions de prévention santé, une organisation optimisée des soins, un accompagnement médico-social des patients, tout en prenant en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations (logement, environnement, éducation, travail, sport, alimentation...).

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

Depuis la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, en janvier 2017, la compétence facultative du point 9 Groupe « Santé » est rédigée dans les statuts comme suit :

9) Groupe « Santé »

- Création et gestion de pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche s'est positionné à l'unanimité en faveur de la prise de la compétence nouvelle « *Santé : promotion et prévention de la santé via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire* » par l'EPCI, par délibération du 23 septembre 2021.

Aussi, les communes membres sont donc à présent appelées à délibérer dans un délai maximum de 3 mois pour approuver ou non la prise de cette nouvelle compétence. Un vote à la majorité simple est requis au sein de chaque conseil municipal.

Cette prise de compétence sera effective dès lors que les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population regroupée (ou l'inverse) se seront prononcés favorablement.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 des suffrages exprimés, décide :

- D'approuver la prise de la nouvelle compétence « Santé : promotion et prévention de la santé via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire » par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- Et d'autoriser l'EPCI à procéder, sous réserve de l'avis favorable des communes membres conformément à la réglementation en vigueur, à la modification des statuts communautaires concernant les compétences facultatives au point 9 comme suit :

9) Groupe « Santé »

- Création et gestion de pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire.
- Promotion et prévention de la santé via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire.

13- Acquisition de la parcelle 714 à l'euro symbolique

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'acquisition à l'euro symbolique, avec frais d'acte à la charge de la Commune du morceau de voirie cadastré BO n° 714 resté la propriété de la SCI PIROU VISION.

La délibération sera transmise à Maître Léonard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à acquérir ce bien à l'euro symbolique, avec frais d'acte à la charge de la Commune de Pirou et à signer tous les documents afférents.

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

14- Demande d'acquisition d'un petit terrain

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Daniel DESDEVISES demeurant 1, la Sagerie 50 190 Saint Martin d'Aubigny souhaitent acheter un morceau de terrain (environ 80 m2) jouxtant leur propriété 9, avenue d'Annoville (B0311).

Prix : 150,00 € le mètre carré

La signature des actes aura lieu chez Maître LECHAUX.

Ils s'engagent à prendre à leur charge tous frais afférents à cet achat. (Géomètre et notaire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à vendre le morceau dudit terrain à Monsieur et Madame DESDEVISES.

15- Entretien défibrillateur- Contrat de maintenance

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'entretien d'un défibrillateur, la société D+Services propose un contrat de maintenance du défibrillateur (de tous) qui se trouve près du cinéma et de la Salle Polyvalente.

La facture est à hauteur de 300, 00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce contrat de maintenance et tout contrat en lien avec l'entretien des défibrillateurs de la Commune de PIROU.

16- DM- Comptabilisation des amortissements

Madame le Maire informe que dans le cadre de l'étude du compte des subventions pour l'assainissement de la Commune de Pirou, certaines n'avaient jamais fait l'objet de reprises.

Elles ont été ajoutées par la Trésorerie et nécessitent d'adopter la décision modificative suivante :

- Dépense d'investissement – opération d'ordre : compte 1391-040 = + 71 470 €
- Recette d'investissement : compte 021 = + 71 470 €
- Dépense de fonctionnement : compte 023 = + 71 470 €
- Recette de fonctionnement – opération d'ordre : compte 777-042 = + 71 470 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

17- Camping-dons à la Commune- divers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis les lois de décentralisation, l'acceptation des libéralités (dons et legs) par les communes et d'autres collectivités locales n'est plus soumise à l'autorisation de l'état. L'assemblée délibérante les accepte librement.

Deux dons ont été faits à la Commune pour le camping municipal :

- Un réfrigérateur neuf de la part de Monsieur HEDRI
- Un banc de la part d'une habitante de Pirou

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à accepter la transmission de ces dons à la Commune et en remercie les bienfaiteurs.

18- Personnel- Renouvellement contrat- Marché

Madame le Maire informe que le CDG a accompagné la Commune dans sa recherche d'un agent administratif en renfort au service comptabilité.

Des candidats ont été reçu(e)s.

Madame Coralie DROUIN a été retenue et prendra sa possession de son poste en date du 02 Novembre 2021, dans le cadre des emplois du service de remplacement « mission temporaire » du centre de gestion de la Manche.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement d'un agent en charge du marché est nécessaire.

Un nouveau contrat pour le saisonnier actuel transformé en contrat pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} Novembre 2021.

Point sur les CDD :

Morgane LE POLÈS – adjoint administratif territorial – 1^{er} nov. 2021 au 6 janv. 2022 – 16h30 (lundi matin, mardi matin et après-midi et mercredi matin)

- Laurent LECOUTURIER – Adjoint technique territorial – 1^{er} nov. 2021 au 15 fév. 2022 (accroissement saisonnier d'activité) – 35h
- Thierry LAGOUDE - Adjoint technique territorial – 1^{er} nov. 2021 au 30 av. 2022 (accroissement temporaire d'activité) – 18h (dont le dimanche pour le marché) pour le marché, les ordures ménagères et travaux divers.

Le Conseil Municipal autorise Madame le MAIRE à signer les contrats à venir

19- Association Nationale Sauv'Life - Action dans les écoles- Remise de diplôme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la présence de l'association Sauv'life, une application dédiée à l'urgence vitale, sur le territoire de Pirou.

Cette application est destinée à faire baisser le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque.

Cette solution s'appuie sur les secours (SAMU, Pompiers) et un réseau de volontaires formés ou non au massage cardiaque.

L'arrêt cardiaque tue 50 000 personnes par an en France. Seule une action immédiate d'un citoyen permet de sauver des vies.

Sauv'life fait intervenir les citoyens sur demande des secours (SAMU et Pompiers) en cas d'arrêt cardiaque ou d'urgence vitale. L'un des points uniques de cette application est l'interaction entre les Secours (SAMU et Pompiers) et les citoyens.

Sauv'life permet de contacter les secours (SAMU et Pompiers) rapidement, et de manière géolocalisée dans le cas où l'on est témoin d'un arrêt cardiaque afin qu'ils puissent faire intervenir les secours organisés, mais aussi les autres citoyens à proximité.

MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

Les élèves de l'école du château de Pirou vont bénéficier d'une formation au massage cardiaque et aux premiers gestes de secours grâce à l'intervention des secouristes bénévoles de l'Association Sauv'life le Vendredi 19 Novembre 2021.

Ils se verront remettre un diplôme lors de la cérémonie officielle du Samedi 20 Novembre 2021 à la Salle Polyvalente en présence de leurs familles.

20- 1607 heures et rifseep

La loi de transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 constitue une réforme profonde de la fonction publique visant notamment à promouvoir un dialogue social plus stratégique, à simplifier la gestion des ressources humaines, à favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents et à renforcer l'égalité professionnelle.

L'année 2022 constitue une année charnière dans le déploiement de certaines mesures structurantes de cette réforme. Dans ce cadre, Monsieur le Préfet tenait à rappeler votre attention sur plusieurs dispositions prioritaires dans leur mise en œuvre.

1°) La suppression des régimes dérogatoires antérieurs à 2001 : une mesure visant à l'harmonisation de la durée légale du travail au sein de la fonction publique.

2°) Le déploiement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), outil de simplification et de lisibilité de la politique indemnitaire.

3°) La transformation et la simplification de la gestion des ressources humaines

4°) La réforme des instances de dialogue social

5°) La mise en œuvre des plans d'action « égalité professionnelle » pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

6°) L'ouverture de négociations locales relatives à la mise en œuvre du télétravail dans les collectivités territoriales s'inscrit dans le cadre du développement de la négociation collective dans la fonction publique.

Tels sont les différents points d'attention que Monsieur Le Préfet tenait à porter à votre connaissance afin de vous permettre d'assurer le respect de ces différentes mesures dans les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à transmettre les avis de l'assemblée délibérante sur le premier et le second point à la Préfecture.

21- Convention Maison de Pays

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions en date de 2015 et 2019 avec la maison de pays concernant :

- L'animation sur le temps du midi, dans le cadre du restaurant scolaire
- L'animation sur le temps extrascolaire
- L'organisation d'un accueil de loisir sans hébergement périscolaire

24- Servitude de réseau pluvial à la Barberie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord serait possible avec le nouveau propriétaire concernant les parcelles BO 174 et BO 175 pour l'installation d'hydro tubes à l'occasion des prochains travaux de terrassement.

Cela permettrait de supprimer l'entretien annuel jusqu'à présent assuré par les services techniques communaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet accord.

Questions diverses

Dans la nuit du 20 au 21 Octobre 2021, la tempête océanique Aurore a balayé la Commune de Pirou, endommageant arbres et toitures, antennes et réseaux électriques.

Les Pompiers du poste de secours de Pirou sont intervenus à quatre reprises lors de cette nuit.

Les employés communaux, également pompiers, comme à leur habitude, vont faire face rapidement, afin de sécuriser des routes, telle celle d'Armanville et sur laquelle une ligne électrique est tombée en travers de la route. En attendant une intervention des spécialistes des réseaux présentement débordés, ils sont allés à lueu des phares de leur véhicule, installer une protection pour ce câble.

Belle réactivité !

Lundi 18 Octobre 2021, au château fort de Pirou, c'était la prise de commandement du lieutenant MEVEL. C'était une très belle cérémonie militaire, dans un cadre grandiose et par un temps doux en présence de nombreux élus du territoire.

Vendredi 22 Octobre 2021, la Préfet de la Manche a remis la légion d'honneur à Mademoiselle LELEGARD à l'Abbaye de la Lucerne.

Monsieur Nikolas GODET, Champion d'Europe, de la plus belle barbe naturelle a une résidence secondaire à Pirou. Nous le félicitons pour son succès.

Maud BLASZCZYK est championne de Normandie de saut d'obstacle. Elle est sélectionnée pour les championnats de France.

Les palmiers installés dans les pots bleus à Pirou Plage nécessitent d'être déplacés et repositionnés en pleine terre car ils dépérissent. Ils seront replantés sur la pelouse aux abords de l'entrée de Pirou plage.

La séance est levée à 21 h 30 .



MAIRIE DE PIROU (50770) – Tel : 02.33.46.41.18 – Fax : 02.33.46.35.20

E-mail : accueil.pirou@wanadoo.fr

Lundi –Mardi – Jeudi- Vendredi : 8h30-12h30 puis 13h30 -16h30

Mercredi : 8h30 – 12h30